

Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

Payer son amende en ligne sur amendes.gouv.fr

Accéder au Service en ligne

Permet de payer une amende forfaitaire ou une amende forfaitaire majorée pour une infraction (contravention ou délit) constatée par un système de contrôle automatisé (radar) ou par procès-verbal électronique.

Préparez votre **carte bancaire** et la **carte de paiement**.

La carte de paiement est sur l'avis de contravention.

Vous devez indiquer le **numéro de télépaiement** et la **clé** qui figurent sur la carte de paiement.

- Infractions routières

